

Digne-les-Bains, le 06 juin 2023

GROUPEMENT DE LA GESTION DES RISQUES

AFFAIRE SUIVIE PAR : LCL HENRI COUVÉ
TEL. : 04 92 30 89 27
NOS REF. : GGR/HC/HC/N° 2023-490

Note de service opérationnelle 2023-490

Objet : Précautions face au risque infectieux en intervention.
Validité : Permanente

L'ordre de conduite n°2022-30 du 11/03/2022 relatif aux postures organisationnelles et opérationnelles en lien avec le COVID-19 est abrogé.

Le port du masque n'est plus systématiquement obligatoire en VSAV. Les conditions de protection face à un patient présentant des symptômes d'atteinte virales (fièvre, toux...) sont celles définies par le guide de recommandations relatif à l'enseignement du premier secours en équipe de décembre 2022 :

- Gants de protection habituels ;
- Masques type FFP 2 pour les intervenants ;
- Masque « chirurgical » pour la victime.

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS



COLONEL HORS-CLASSE CHRISTOPHE PAICHOUX

Destinataires :

État-Major
Secrétariat de direction
CTA/CODIS
SSSM
CIS.